



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 3 août 2021

L'an deux mil vingt et un et le trois août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Etaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOCHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Etaient excusés : Mme AYÇAGUER Elorri, M. JORAJURIA Ramuntxo

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CHAMALBIDE Corinne

Date convocation : 30 juillet 2021

Date d'affichage : 30 juillet 2021

DECISION N° 3 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE L'APPARTEMENT SITUE AU DESSUS DE L'AGENCE POSTALE

Nomenclature : 7.10

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réaménagement portant sur des travaux d'amélioration d'un logement situé au-dessus de l'agence postale dans le bâtiment Gure Doia.

Ces travaux portent sur la réfection de la plâtrerie, de l'électricité, de la plomberie, du carrelage, des menuiseries intérieures et extérieures et de la peinture intérieure.

La commune sollicite l'agrément d'Etat au titre du de la PALULOS pour le logement concerné.

Le montant du loyer n'excèdera pas le plafond imposé par le conventionnement.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder aux travaux de réfection d'un logement situé au-dessus de l'agence postale dans le bâtiment Gure Doia.

- **ACCEPTÉ** le devis estimatif arrêté à la somme de 61 032 € (y compris les honoraires) TTC (TVA 10 %).

- **SOLLICITE** l'agrément PALULOS.

- **SOLLICITE** des subventions auprès de l'ensemble des potentiels financeurs (Etat, Conseil Départemental, Communauté d'Agglomération Pays Basque, Région, ADEME, etc.).

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Travaux	52 458€	Subvention CAPB	10 000 €
Maîtrise d'œuvre	3 026 €	Subvention Conseil Départemental	24 387 €
		DETR	10 000 €
		Autofinancement	11 097 €
TOTAL	55 484 €	TOTAL	55 484 €

- **PREVOIT** les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au budget de la commune.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de l'opération et notamment la convention de loyer APL.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 03 août 2021

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 13/09/2021

Et après transmission en sous-préfecture le 13/09/2021

